

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de
l'aménagement du territoire

NOR : DEVN0910052A

Arrêté du **27 MAI 2009**

**portant désignation du site Natura 2000
PLATEAU DES MILLE ETANGS
(zone spéciale de conservation)**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et la secrétaire d'État chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 12 décembre 2008 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 PLATEAU DES MILLE ETANGS » (zone spéciale de conservation FR4301346) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/100000 ainsi que sur les neuf cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant dans le département de la Haute-Saône :

- sur la totalité du territoire des communes suivantes : Beulotte-Saint-Laurent, Esmoulières, Écromagny ;

- sur une partie du territoire des communes suivantes : Amage, Amont-et-Effreney, Belonchamp, La Bruyère, Corravillers, Faucogney-et-la-Mer, Les Fessey, Fougerolles, Fresse, Haut-du-Them-Château-Lambert, Lantenot, La Lanterne-et-les-Armons, Linexert, La Longine, Montessaux, Mélisey, La Proiselière-et-Langle, Saint-Barthélemy, Saint-Germain, Sainte-Marie-en-Chanois, Servance, Ternuay-Melay-et-Saint-Hilaire, La Voivre.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 PLATEAU DES MILLE ETANGS » figure en annexe au présent arrêté.

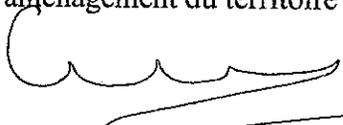
Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de la Haute-Saône, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement de Franche-Comté, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Article 3

La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le **27 MAI 2009**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire



Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie



Chantal JOUANNO

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR4301346 PLATEAU DES MILLE ETANGS (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>
4030	Landes sèches européennes
6230	* Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)
7110	* Tourbières hautes actives
7140	Tourbières de transition et tremblantes
9110	Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>
9130	Hêtraies du <i>Asperulo-Fagetum</i>

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

Mammifères

1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>
1323	Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>
1321	Vespertilion à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>

Amphibiens et reptiles

aucune espèce mentionnée

Poissons

1131	Blageon	<i>Leuciscus souffia</i>
1163	Chabot	<i>Cottus gobio</i>
1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>

Invertébrés

1065	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>
1052	Damier du Frêne	<i>Hypodryas maturna</i>
1092	Ecrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>
1042	Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>

Plantes

1385	Bruchie des Vosges	<i>Bruchia vogesiaca</i>
1831	Fluteau nageant	<i>Luronium natans</i>
1421	Trichomanes remarquable	<i>Trichomanes speciosum</i>

* *Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R414-1 du code de l'environnement*

Fait à Paris, le **27 MAI 2009**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire



Jean-Louis ~~BORLOO~~

La secrétaire d'État chargée de l'écologie



Chantal JOUANNO

SITE NATURA 2000

PLATEAU DES MILLE ETANGS (ZSC)

FR4301346 (Haute-Saône)

carte d'assemblage

(fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

Carte

Signé le : **27 MAI 2009**

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie



Jean-Louis BORLOO



Chantal JOUANNO

